



Cadre légal:

En forêt, les usages sont tellement nombreux et diversifiés qu'il nous sera difficile ici d'isoler un aspect réglementaire. Pour retrouver des informations spécifiques (cueillette, brame, etc...), nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet:

WWW.ECOGARDE.FR

Les bonnes pratiques à adopter en forêt

La forêt est l'espace récréatif par excellence. On s'y promène par tout temps en venant y chercher dépaysement, calme et sérénité. Mais c'est aussi un lieu de travail et un refuge pour la biodiversité. **La forêt bretonne, avec ses hauts lieux touristiques, est par endroit (Paimpont par exemple) aussi fréquentée que son littoral!**

Une telle fréquentation représente une **source de stress non négligeable pour la faune et la flore**. En effet, la présence de l'homme modifie considérablement le milieu (piétinement, nuisances occasionnant des déplacements d'animaux, cueillette, incendies etc...) et **certaines pratiques se font parfois au mépris de ses « véritables résidents »**.

Le dispositif éco-garde en Ile-et-Vilaine demande donc à chacun d'adopter un **comportement respectueux** du milieu et des autres usagers.

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DU PROMENEUR EN FORÊT:

- Ne pas fumer dans et à proximité (moins de 200 mètres) d'une zone forestière.
- Cueillir ce que l'on connaît, en petite quantité, sans arracher et uniquement si l'on en a l'autorisation du propriétaire (bois morts, champignons, fleurs, etc...).
- Cavaliers et VTTistes doivent emprunter les chemins qui leurs sont réservés.
- Ne pas allumer de feu (barbecues (même portatifs!), feu de camp, etc...).
- Ne laisser aucun déchet sur place et ramener tout ce qui a été amené.
- Ne pas grimper sur les piles de bois et se tenir à distance des chantiers forestiers.
- Rester sur les chemins autorisés et éviter tout « hors piste ».
- Ne pas circuler avec un véhicule motorisé en zone forestière.
- Ne pas stationner son véhicule devant les barrières réservées à l'accès des secours.
- Camper uniquement dans les lieux sécurisés, autorisés et protégés.
- Respecter les messages portés par la signalétique déjà en place.
- Tenir son chien en laisse.